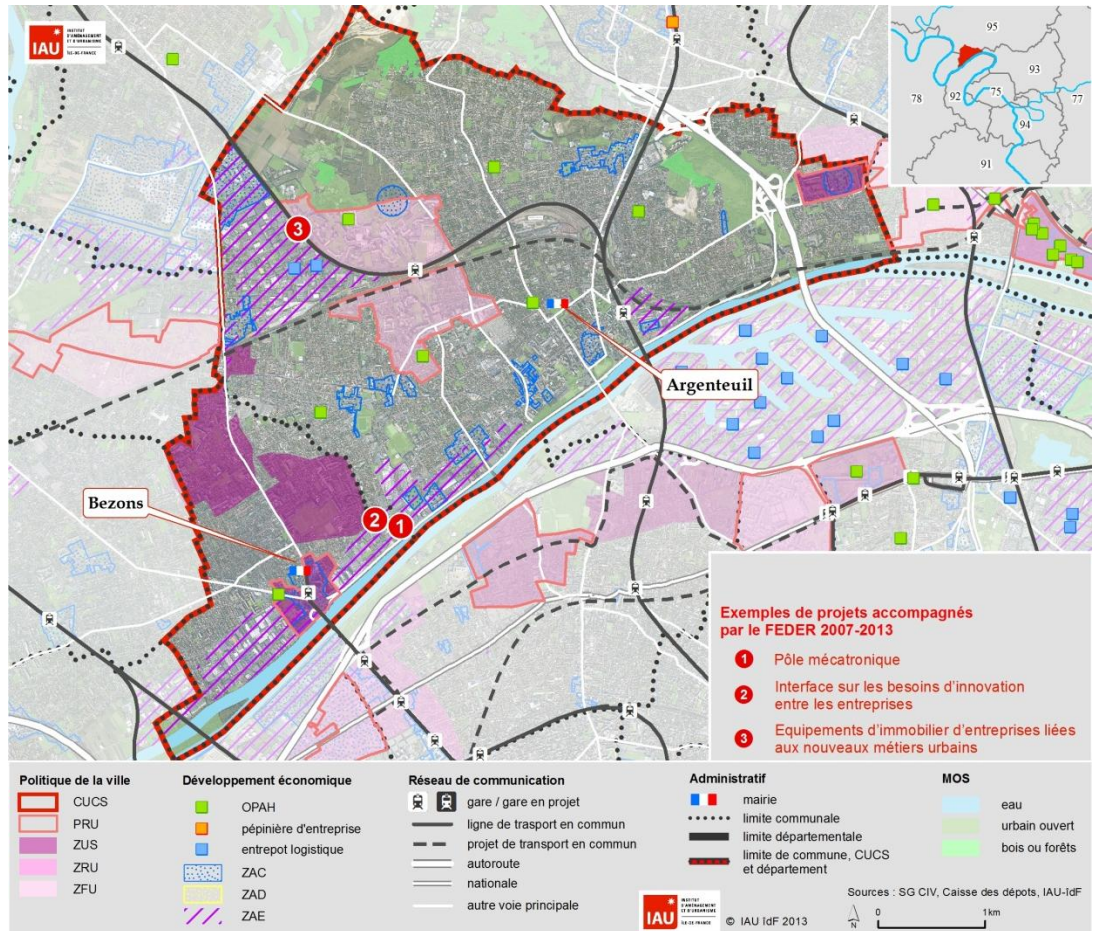




Le PUI d'Argenteuil Bezons



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet du PUI Argenteuil-Bezons

Depuis la création du Projet Urbain Intégré (PUI) d'Argenteuil Bezons (AB), la Communauté d'Agglomération (CA) a connu un changement de majorité politique de ses équipes dirigeantes. Le PUI s'est donc constitué avec le travail de deux approches politiques différentes mais dont la nécessité n'a jamais été remise en cause. L'objectif du PUI est l'arrimage des territoires d'Argenteuil et Bezons à la dynamique francilienne. Plusieurs types d'actions ont été ainsi pérennisés. Elles concernent l'aide au développement industriel des territoires (des TPE/PME et de grands groupes) : projet du pôle mécatronique. Il s'agit d'accompagner les évolutions d'industries historiquement présentes : l'aéronautique, l'automobile et plus récemment la cosmétique.

Le PUI se décline selon les axes suivants :

- Le soutien à l'entrepreneuriat et à des filières liées au développement industriel d'Argenteuil-Bezons (le pôle mécatronique) et aux nouveaux métiers urbains (l'économie résidentielle : les services aux personnes, particuliers et aux entreprises) : des actions d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises (hors FEDER et financées par le Fond Social Européen - FSE).
- L'accompagnement et la formation des habitants demandeurs d'emploi, dont ceux les plus éloignés de l'emploi (parrainage, développement des clauses d'insertion des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) du territoire ou des marchés publics de la CA AB) et l'accompagnement des salariés du territoire.



CA Argenteuil-Bezons

Réunion du Conseil de développement

Pour répondre aux objectifs de développement économique des deux villes dans la dynamique du territoire francilien, le PUI a souhaité permettre un dialogue accru et permanent entre l'ensemble des acteurs économiques et sociaux (emploi) des territoires. Le Conseil de développement, instance créée par la loi Voynet de 1999 pour les pays et les établissements publics de coopération intercommunale, est apparu comme l'outil idoine. Il intervient comme outil consultatif pour une mise en œuvre du PUI la plus intégrée possible. Le Conseil de développement a facilité la mise en réseau de différents acteurs pour mettre en avant des réflexions diverses et complémentaires (ex. le pôle mécatronique d'Île-de-France, Défi mécatronique du Val-de-Marne, ou le pôle de compétitivité ASTech...).

Les principales actions FEDER du PUI sont les suivantes :

- Le pôle mécatronique.
- L'interface sur les besoins d'innovation entre les entreprises.
- La construction de locaux dédiés aux nouveaux métiers urbains : couveuse, bureaux et ateliers locatifs.

Le pôle mécatronique

Le pôle mécatronique a pour ambition de bâtir des liens nouveaux entre les entreprises, les laboratoires de recherche, les universités et les créateurs d'entreprises. La CA AB entend développer un outil collaboratif qui comprend un incubateur, une pépinière d'entreprises et

une vitrine technologique, centre d'échanges et de conférences. L'objectif est de doter le territoire de l'Île de France d'un outil collaboratif qui favorise l'émergence d'un pôle de synergies entre tissu industriel de pointe et enseignement supérieur.

La démarche engagée par le territoire est ouverte, puisqu'au travers de la mécatronique elle associe des domaines d'activité tels que la mécanique, l'informatique, l'électronique et la robotique. En effet, des pôles de compétitivité comme Cosmetic Valley et ASTech ont exprimé leur intérêt pour appuyer leurs stratégies et développements industriels sur cet outil.

Par la création du pôle mécatronique francilien Argenteuil-Bezons, l'Agglomération engage des partenariats forts avec les universités de Cergy Pontoise et de Paris XIII et le Collegium Île-de-France (E.I.S.T.I, E.N.S.E.A et Supmeca¹). Dès 2011, une licence mécatronique a été créée au sein de l'IUT d'Argenteuil. Parallèlement, l'antenne de l'université de Paris XIII a, depuis la fin de l'année 2011, intégré des locaux neufs situés au cœur du centre-ville d'Argenteuil avec notamment une licence mécanique Conception et Fabrication Assistées par Ordinateur (CFAO).

L'investissement en locaux d'activité se concrétise par la mise en place :

- d'une trentaine de bureaux (de 13 à 26 m² chacun). Des jeunes entreprises de moins de trois/quatre années d'existence sont hébergées pour une durée de 48 mois et bénéficient de loyers très avantageux,
- et d'ateliers.

La pépinière accueille aussi un « mini » incubateur de projets.

Le pôle mécatronique répond aussi au souhait de développer une vitrine technologique du territoire, par l'intermédiaire de services de la pépinière de mise en réseaux des acteurs intervenant dans ce très étendu secteur d'activité (acteurs de l'informatique, la mécanique, l'hydraulique, le pneumatique ou de l'électronique...) avec :

- un service commun de gestion d'une pépinière (accueil, équipement de photocopie...),
- un espace audiovisuel (mur d'images),
- une salle de conférence,
- une salle de vidéoconférence,
- des événements de mise en réseau et d'accès à des financeurs partenaires potentiels,
- des actions de formation (ex. forum de rencontres Genesics2 ou séminaire sur l'IHM, relations avec des experts comptables).

Un comité d'agrément sélectionne les entreprises candidates pour intégrer la pépinière.

Après plus d'une année de préparation et construction du pôle mécatronique, son inauguration est programmée en mars 2013. Six entreprises sont d'ores et déjà installées au sein de la pépinière :

- COLOR INNOV : colorimétrie (mesure de la couleur)
- YNAMICS : géolocalisation
- CYRION : éditeur de logiciel dédié chaîne de fabrication
- QUART DE LAIT : chaîne de production pour nouveau produit alimentaire
- RACESTART CONCEPT : simulation dynamique
- OPTIMATIC SAS : contrôle d'accès dans la domotique

¹ École Internationale des Sciences Traitement Information ; École Nationale Supérieure de l'Électronique et ses Applications ; Institut Supérieur de Mécanique de Paris.

Parallèlement, une demande de certification AFNOR² est en cours pour l'obtention d'une labellisation de qualification des réseaux de pépinières.



CA Argenteuil Bezons

Pôle Mécatronique en construction



GA Promotion et Architecte
Jean-Philippe Le Couvec

Visuel pôle Mécatronique

L'interface sur les besoins d'innovation entre les entreprises

Par la création d'un observatoire sur le territoire d'AB, la CA a souhaité la mise en place d'un suivi de l'évolution de son tissu économique. La nouvelle interface permet la constitution d'une base de données des entreprises et l'identification des besoins d'innovation des acteurs économiques.

Ce projet se décline en plusieurs étapes :

- collecte, qualification et analyse des données,
- démarrage d'une veille économique sur les entreprises – mise en place de supports de communication,
- réalisation d'études sur les filières et les besoins en innovation des entreprises - démarrage des actions de mise en place des partenariats,
- mise en place d'un dispositif de suivi des entreprises innovantes en lien avec les partenaires,
- poursuite de la démarche de structuration de l'interface,
- élaboration de prescriptions pour le soutien et le développement des filières.

La réalisation d'un équipement d'immobilier d'entreprises (bureaux et ateliers locatifs) pour « faire éclore les entreprises liées aux nouveaux métiers urbains »

Le secteur d'activité des services à la personne et aux entreprises est une source importante de création d'emplois sur le territoire de l'agglomération d'Argenteuil-Bezons. Le projet concerne la réalisation d'un ensemble immobilier polyvalent (bureaux et ateliers locatifs) destiné à favoriser la création et l'implantation d'entreprises sur le territoire de la communauté d'agglomération et en particulier dans le quartier Zone Franche Urbaine (ZFU) du Val d'Argent Nord. Les objectifs visés sont :

- la création de 25 entreprises,
- la création de 20 emplois directs (dont 30% au sein des Zones Urbaines Sensibles de la CA AB).

L'équipement est destiné aux entrepreneurs souhaitant créer leur activité dans les domaines suivants :

- services à la personne : gardes d'enfants, soutien scolaire, cours à domicile, assistance informatique ou administrative, ménage, repassage, bricolage, jardinage, gardiennage, préparation et livraison de repas ou de courses, assistance aux personnes âgées,

² Association Française de NORmalisation.

handicapées ou dépendantes, soins esthétiques, soins et promenade des animaux de compagnie...,

- services aux entreprises : destinés aux salariés.

La CA AB a acquis en VEFA³ un bâtiment de 856 m² SHON correspondant à 657 m² utiles comprenant 6 ateliers (38 m² chacun) et 8 bureaux pour 426 m² (16 à 18 m² chacun) et 3 bureaux de passage.



CA Argenteuil Bezons



CA Argenteuil Bezons

Chantier équipement d'immobilier d'entreprise : bureaux et ateliers locatifs liés aux nouveaux métiers urbains

L'équipement immobilier pour entreprise sera une structure d'accompagnement⁴ destinée aux porteurs de projets désirant créer leur activité. Sa livraison est prévue pour octobre 2013. Elle a pour objectif de sécuriser la démarche d'entrepreneuriat en offrant aux entrepreneurs désirant se lancer :

- un hébergement juridique et fiscal de leur activité économique (cadre juridique existant avec un numéro de TVA et de Registre de Commerce),
- une gestion administrative de leur activité (facturation, comptabilité, salaires, ...),
- un accompagnement sur mesure pour aider au lancement de l'activité (analyse de l'évolution des résultats, conseil sur la stratégie, les démarches commerciales, etc.),
- une formation à l'utilisation des outils de gestion,
- un accompagnement collectif basé sur une démarche d'apprentissage par l'action,
- une opportunité d'entreprendre et d'échanger avec d'autres créateurs d'entreprises.

Les services d'activité liés aux nouveaux services urbains des porteurs de projets concernent :

- L'externalisation de services d'entreprises : services généraux, événementiel d'entreprise.
- La téléprospection, télé secrétariat.
- Le conseil en ingénierie de formation.
- La formation dans le secteur du médico-social.
- La délivrance de cours d'anglais.
- La traduction de mandarin.
- La conformité bancaire.
- La création d'un institut d'orthopédagogie.

³ Vente en État Futur d'achèvement.

⁴ Lieu d'accompagnement non défini mais adaptable selon les besoins des porteurs de projets.

Financement du projet

Fin 2012, pour un budget global FEDER du PUI de 4,3 millions d'euros, 100% budget a été programmé, 65% est consommé et payé par la Préfecture de région.

Exemples de financements de Projet (en €) (*)	Observatoire sur les besoins d'innovation entre les entreprises	Pôle mécatronique	Équipement d'immobilier d'entreprise liés aux métiers urbains
Budget éligible	591 223	7 759 023	1 599 500
Dont FEDER	282 045	3 194 022	729 943

(*) Notons que le Conseil de développement de la CA AB bénéficie d'une aide FEDER de 90 990 € dans le cadre du PUI.

Le financement du pôle mécatronique est essentiellement public. À l'avenir, des partenaires privés pourraient être sollicités. Il est aujourd'hui sous la forme d'une régie communautaire et pourrait évoluer vers le statut d'une SEM. En 2013, une étude d'évolution du statut juridique de la pépinière est programmée.

Point de vue de la CA AB sur la mise en œuvre du PUI et son avenir

Par le passé, le FEDER était beaucoup plus souple. Mais sa programmation pluriannuelle est plus cohérente au regard de l'ampleur des PUI. Les rapports avec les services de l'État instructeur du département sont excellents et étroits. Cependant des directives plus récentes de contrôle du FEDER semblent se rapprocher de plus en plus de celles du FSE. Elles sont survenues après les contrôles réalisés par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) qui a pointé des insuffisances lors d'instructions de dossiers. Novatrice dans l'utilisation des fonds FEDER, la CA d'AB⁵ avait au préalable sollicité la prestation d'un cabinet de conseil « Dictys conseil » pour l'ingénierie des dossiers. À partir de 2010, malgré des certificats de complétude obtenus par le service instructeur, des demandes de nouveaux documents sont par exemple intervenus en cours d'instructions (ex. : bilan prévisionnel du projet sur 15 années, documents liés à l'encadrement des aides de l'État ou de tableau de non enrichissement sans cause sur 20 années). La mise en concurrence est aussi devenue systématique quels que soient les achats budgétés. La Préfecture obéirait à des consignes d'instruction de plus en plus strictes. Les procédures régionales du FEDER sont devenues très lourdes. L'exigence des instructions est une très bonne évolution mais le renforcement des procédures devient difficilement gérable. La mouvance réglementaire des procédures liées au FEDER a beaucoup troublé le montage de projets. La CA n'a pas souhaité être organisme intermédiaire car elle n'avait à ce jour pas encore l'ingénierie compétente pour leur instruction. La question pourrait se poser après plusieurs années d'expérience. L'expertise externe d'un cabinet est de toute manière une approche revendiquée pour accompagner et sécuriser le montage des projets.

Les intérêts de l'utilisation des fonds FEDER sont divers :

- Un apport financier incontournable dont les règlements ont toujours été réguliers.⁶
- La « labellisation » européenne assure aux projets une qualité supplémentaire et permet le développement d'autres partenariats notamment financiers.
- Les exigences des procédures engendrent une obligation des opérateurs à améliorer sans cesse le montage et la réalisation des projets : le mode projet en est renforcé, l'opérateur devenant plus proactif.
- Les révisions budgétaires de l'État pour le FEDER en 2010 n'ont pas trop fortement pénalisé la réalisation des projets programmés (- 720 000 € pour le PUI)⁷. Les

⁵ Sa création date de fin 2005 et le PUI fût étudié à compter de 2008.

⁶ 2,4 millions d'euros ont été déjà perçus en 2012 sur une enveloppe FEDER globale de 3,2 millions d'euros.

⁷ Les baisses budgétaires des enveloppes FEDER résulteraient d'une attribution initiale prévue trop importante pour l'Axe 1 du PO FEDER en regard de l'Axe2 et de veiller ainsi à une mobilisation plus harmonieuse des différents axes programmés, et du FSE. L'enveloppe financière prévisionnelle de 63 millions d'euros pour les 10 PUI était inférieure à celle retenue par la

différents projets ont été réétudiés et une autre articulation d'utilisation des fonds européens a été imaginée. Les projets d'investissement se sont concentrés sur la mobilisation du FEDER. Les actions liées à l'animation des projets, pouvant initialement solliciter le FEDER, ont été réparties sur des projets accompagnés du FSE. Ce schéma a de fait été validé par l'État régional. Les autres arbitrages financiers liés aux révisions budgétaires n'ont pas entraîné une implication financière beaucoup plus importante de la CA AB.

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.

Préfecture de Région pour les premiers projets candidats, celle-ci dépassant les 70 millions d'euros. Un réajustement financier était annoncé et inévitable à mi-parcours du PO.